

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Nous avons le plaisir de vous inviter à

l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Adecco S.A.

qui aura lieu le jeudi 21 avril 2016 à 11 heures
à Beaulieu, Centre de Congrès et d'Expositions
Av. des Bergières 10, CH-1004 Lausanne.

Ouverture des portes : 10 heures 15
Début de la réunion : 11 heures

Chères actionnaires, chers actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

2015 a été pour le Groupe Adecco une année de transition marquée par une série de changements. Patrick De Maeseneire a quitté son poste de CEO, qu'il occupait depuis six ans ; le Conseil d'administration le remercie pour son engagement et lui souhaite une excellente continuation. En septembre dernier, Alain Dehaze lui a succédé à la tête du Groupe Adecco. Quatre nouveaux membres ont également rejoint la Direction. Le Conseil d'administration se réjouit de collaborer avec la nouvelle Direction, qui a déjà pris un excellent départ.

Malgré un contexte économique difficile en 2015, le Groupe Adecco a enregistré une forte croissance organique du chiffre d'affaires de 4% et réalisé une forte marge EBITA de 5.2%, hors éléments exceptionnels. Le bénéfice net, qui s'établit à EUR 8 million, a été impacté par une dépréciation du goodwill de 740 millions d'euros enregistrée au 3^e trimestre 2015.

Sur une base régionale, le Groupe Adecco a réalisé de belles performances malgré les conditions diverses rencontrées dans la soixantaine de pays et de régions où le Groupe opère. Les principaux marchés de recrutement de personnel ont affiché des tendances divergentes tout au long de l'année. Pour l'ensemble de l'exercice 2015, la croissance est restée très forte en Europe méridionale et sur les marchés émergents, tandis que le Benelux a connu une accélération qui lui a permis de terminer l'année en beauté. La France a retrouvé le chemin de la croissance, le marché affichant clairement des signes de relance après la fin de l'été. Au Japon, la croissance a été modérée tout au long de l'année ; quant à l'Allemagne et au Royaume-Uni, les recettes sont restées globalement stables. En Amérique du Nord, la croissance a ralenti en cours d'année.

Grâce à un bon niveau de cash-flow tout au long de l'exercice et au solide bilan, le Conseil d'administration proposera à la prochaine Assemblée générale ordinaire le versement d'un dividende de CHF 2.40 aux actionnaires, ce qui représente une hausse de 14% par rapport à l'exercice précédent. Le quota de versement s'élève ainsi à 45% du bénéfice net ajusté, un chiffre conforme au quota de versement visé de 40 à 50%.

Le Conseil d'administration et la Direction ont défini six priorités stratégiques pour le Groupe, annoncées début 2016 : Segmentation, Recrutement, Professional Staffing & Solutions, Engagement, Digital et Leadership d'opinion.

Ces six priorités stratégiques sont mises en œuvre dans tous les pays où le Groupe Adecco opère. De nouveaux objectifs financiers ont également été définis ; ils renforcent l'approche EVA et impliquent des objectifs de cycle à plus long terme, à savoir¹ :

1. réalisation d'une croissance organique du chiffre d'affaires au moins équivalente à celle des principaux concurrents, au niveau Groupe et individuellement dans les principaux marchés ;
2. amélioration de la marge EBITA pour l'amener à une moyenne de 4.5 à 5.0% ;
3. réalisation d'un taux de conversion moyen des cash-flows de plus de 90%.

Ces objectifs reflètent le caractère volatil de l'activité du Groupe Adecco, extrêmement tributaire des cycles économiques. Ils cadrent avec l'engagement constant de créer de la valeur à long terme et inciteront le Groupe à s'améliorer sans cesse sur le plan structurel au fil du temps.

Le plan de rémunération pour les membres de la Direction tient compte de ces nouveaux objectifs. À partir de 2016, le plan d'intéressement à long terme sera intégralement fondé sur les performances, elles-mêmes mesurées sur la base du rendement total relatif pour les actionnaires.

Par ailleurs, l'organisation globale et les processus de Compliance sont en permanence adaptés aux exigences réglementaires de plus en plus strictes.

Il y a d'excellentes opportunités à saisir dans le domaine des prestations de Ressources Humaines. Le Conseil d'administration et la Direction ont la conviction que le Groupe Adecco sera en mesure de tirer profit de ces opportunités et de renforcer encore sa position de leader dans le monde.

Chers actionnaires, une fois encore, nous vous remercions de votre confiance et de votre soutien indéfectible, tout comme nous souhaitons remercier nos clients et intérimaires. Nous souhaitons également témoigner notre profonde reconnaissance à nos 32'000 collègues de par le monde, qui ont réalisé une excellente performance et fait montre d'un engagement sans faille tout au long de cette année de transition.

Rolf Dörig
Président du Conseil d'administration

¹ Cf. Annual Report 2015, section « Company Report ».

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

1. Rapport de gestion 2015

1.1. Approbation du rapport de gestion 2015

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport sur l'état et les perspectives en matière opérationnelle et financière, les comptes annuels d'Adecco S.A. et les comptes consolidés du Groupe Adecco pour l'exercice 2015.

1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2015²

Le Conseil d'administration propose de confirmer le rapport de rémunération pour l'exercice 2015 par un vote consultatif.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2015 et versement d'un dividende

Explications : en Suisse, la législation fiscale permet le versement d'un dividende sans déduction de l'impôt anticipé de 35% dans les cas où le dividende provient de réserves issues d'apports en capital. Le Conseil d'administration propose d'utiliser cette faculté et, ainsi, de libérer les réserves issues d'apports en capital (point 2.2.) et de distribuer un montant supplémentaire en employant le bénéfice résultant du bilan 2015 (point 2.1.). Combinés, ces dividendes aboutissent à un dividende total brut de CHF 2.40 par action nominative.

Au 31 décembre 2015, le montant total présumé du dividende s'élevait à environ CHF 409 millions (bruts). Le montant total résultera de la multiplication du montant du dividende par action (brut) par le nombre d'actions en circulation donnant droit à un dividende au jour de référence du dividende (le 2 mai 2016). Le nombre d'actions peut évoluer jusqu'à cette date. La date du paiement du dividende a été fixée au 29 avril 2016. Le dividende prévu au point 2.1. de l'ordre du jour sera versé après déduction de l'impôt anticipé de 35% tandis que le dividende prévu au point 2.2. de l'ordre du jour sera versé sans cette déduction.

2.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2015

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende brut de CHF 1.50 par action nominative au moyen du bénéfice disponible de l'exercice 2015 et de reporter le solde du bénéfice disponible de l'exercice 2015. Les actions propres détenues par la société ne donnent pas droit à un dividende.

² Cf. Annual Report 2015, section « Remuneration Report ».

2.2. Allocation des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et versement d'un dividende

Le Conseil d'administration propose de transférer un montant correspondant au dividende des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et de distribuer un dividende de CHF 0.90 par action nominative. Les actions propres détenues par la société ne donnent pas droit à un dividende.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2015.

4. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction³

4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 4.9 millions comme Montant Global Maximum de la Rémunération revenant au Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2016 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2017.

4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 34.5 millions comme Montant Global Maximum de la Rémunération revenant à la Direction pour l'exercice 2017.

5. Elections

5.1. Election du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Rolf Dörig en qualité de membre et Président du Conseil d'administration, de M. Dominique-Jean Chertier, de M. Jean-Christophe Deslarzes, de M. Alexander Gut, de M. Didier Lamouche, de M. Thomas O'Neill, de M. David Prince, de Mme Wanda Rapaczynski et de Mme Kathleen P. Taylor en qualité de membres du Conseil d'administration, pour un nouveau mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

³ Cf. explications sous « ad 4.1. et ad 4.2. ».

5.2. Election des membres du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Alexander Gut, de M. Thomas O'Neill et de Mme Wanda Rapaczynski et l'élection de M. Jean-Christophe Deslarzes en qualité de membres du Conseil de rémunération pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.3. Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose la réélection de Maître Andreas G. Keller comme représentant indépendant, pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.4. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection d'Ernst & Young S.A., Zurich, comme organe de révision pour l'exercice 2016.

6. Réduction de capital par annulation d'actions propres après rachat d'actions

Le Conseil d'administration propose l'annulation de 3'318'750 actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions achevé en janvier 2016 et la réduction du capital-actions de la société de 3'318'750 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1.-.

L'art. 3 des Statuts sera en conséquence modifié de la manière suivante (traduction) :

« Le capital-actions est de Fr. 171'156'187.- (cent septante et un millions cent cinquante-six mille cent huitante-sept francs). Il est divisé en 171'156'187 (cent septante et un millions cent cinquante-six mille cent huitante-sept) actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 1.- (un franc) chacune, entièrement libérées. »

Dans le rapport à l'attention de l'Assemblée générale, l'organe de révision de la société, Ernst & Young S.A., a confirmé que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes même après la réduction de capital.

7. **Modification des Statuts⁴**

Explications : le Conseil d'administration d'Adecco S.A. a décidé de transférer le siège social d'Adecco S.A. à Opfikon (Zurich) et, ensuite, de modifier la raison sociale de la société holding d'Adecco S.A. en « Adecco Group AG » (en français : Adecco Group SA). Dans ce sens, le Conseil d'administration propose aux actionnaires de modifier les Statuts, afin d'y faire figurer le nouveau siège social (point 7.1.) et la nouvelle raison sociale (point 7.2.). Les Statuts, dans leur version française actuelle faisant foi, ainsi que dans leur version allemande et anglaise, se trouvent à l'adresse internet suivante : www.aoi.adecco.com. Ils seront modifiés lors de l'Assemblée générale des actionnaires selon les propositions mentionnées ci-dessous ; en cas d'approbation, c'est la version allemande qui fera foi à l'avenir.

7.1. **Transfert du siège social**

Le Conseil d'administration propose de transférer le siège de la société de Chéserey (Vaud) à Opfikon (Zurich) et, ainsi, de modifier l'art 1 al. 2 des Statuts comme indiqué ci-dessous et d'approuver les Statuts dans leur version allemande (inchangée pour le reste).

L'art. 1 al. 2 des Statuts sera modifié de la manière suivante (traduction) :

« ²Le siège social est à Opfikon (Zurich). La durée de la société est illimitée. »

7.2. **Modification de la raison sociale**

Le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 1 al. 1 des Statuts de la manière suivante (traduction) :

« ¹ Il existe sous la raison sociale Adecco Group SA (Adecco Group AG) (Adecco Group Inc.) une société anonyme régie par les présents statuts et par le titre XXVI du Code des obligations ».

⁴ Cf. explications sous « ad 7. ».

Documentation, participation et représentation

Le rapport de gestion 2015 accompagné du rapport de rémunération 2015, les rapports de l'organe de révision, les Statuts (www.aoi.adecco.com) ainsi que la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, l'ordre du jour et les propositions peuvent être consultés dès le 24 mars 2016 auprès d'Adecco S.A., c/o Adecco Ressources Humaines S.A., rue des Fontenailles 16, CH-1002 Lausanne, et auprès du siège statutaire à Chésèrex. Les actionnaires ont également la possibilité de commander un exemplaire du rapport de gestion 2015 (en anglais). Le rapport de gestion 2015 et la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions, sont en outre disponibles sur les sites internet d'Adecco (www.adecco.com et www.agm.adecco.com).

Les actionnaires inscrits au registre des actions au 21 mars 2016 recevront par la poste la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires accompagnée d'un bulletin-réponse. Les actionnaires inscrits après le 21 mars 2016 mais avant le 15 avril 2016 recevront la convocation après leur inscription au registre des actions. Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 14 avril 2016 à 17 heures (jour de référence) seront habilités à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire 2016 ou à désigner un représentant. Les actionnaires qui ne sont pas enregistrés, mais qui souhaitent participer et disposer du droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou désigner un représentant, sont priés de prendre contact avec leur banque afin de requérir leur inscription avant la date de clôture du registre des actions.

Les actionnaires peuvent commander une carte d'admission ou mandater un représentant pour qu'il vote en leur nom au moyen du bulletin-réponse joint à la convocation.

Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse à ShareCommService AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg, à leur plus proche convenance, afin de recevoir la carte d'admission par la poste. Si la date de réception du bulletin-réponse ne permet plus l'envoi par la poste, les cartes d'admission seront déposées au contrôle d'accès. Les cartes d'admission seront envoyées au plus tôt le 7 avril 2016.

Les actionnaires ont également la possibilité de commander leur carte d'admission ou de donner procuration au représentant indépendant avec leurs instructions de vote en ligne. Vous trouverez les informations concernant l'accès à la plateforme internet sur le bulletin-réponse joint à la convocation. Pour toutes questions, vous trouverez les coordonnées du support technique directement sur la page d'accueil de la plateforme.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires peuvent se faire représenter comme suit :

- Par le représentant indépendant, Me Andreas G. Keller, avocat, Gehrenholzpark 2g, CH-8055 Zurich. Les actionnaires peuvent donner procuration au représentant indépendant en remplissant et signant le bulletin-réponse correspondant ou procéder en ligne via la plateforme internet (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission). Les actionnaires qui souhaitent donner au représentant indépendant des instructions de vote particulières sont priés d'utiliser le formulaire figurant au verso du bulletin-réponse ou celui figurant sur la plateforme internet d'ici à la clôture du vote en ligne le 19 avril 2016 à midi. En l'absence d'instructions particulières, le représentant indépendant votera conformément aux propositions du Conseil d'administration ;
- Par un tiers muni d'une procuration écrite. L'actionnaire doit dans ce cas remplir et signer la section « procuration » sur le bulletin-réponse. Adecco S.A. enverra la carte d'admission directement au représentant mandaté. L'actionnaire peut aussi commander une carte d'admission et remplir la section « procuration » figurant au verso de la carte d'admission et remettre cette dernière au tiers mandaté.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires sera disponible dès le 12 mai 2016 auprès du bureau de la société à Zurich, Sägereistrasse 10, CH-8152 Opfikon.

Le Conseil d'administration

ad 4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration soumet au vote de l'Assemblée générale ordinaire le Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration se chiffrant à CHF 4.9 millions pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2016 à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire 2017. Ce montant a été déterminé selon le système d'honoraires mentionné dans la section 4.2. du Rapport de Rémunération 2015. Selon la politique de rémunération qui prévaut au sein d'Adecco, les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe dont une part est payée sous forme d'actions bloquées d'Adecco en lieu et place d'espèces.

ad 4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction

L'Assemblée générale ordinaire 2015 a approuvé un Montant Global de la Rémunération de la Direction de CHF 36.3 millions pour l'exercice 2016. Depuis lors, la Direction compte un membre de plus, soit actuellement 13 membres.

Le Conseil d'administration soumet au vote de l'Assemblée générale ordinaire le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction se chiffrant à CHF 34.5 millions pour l'exercice 2017.

Le tableau ci-dessous met en évidence le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2017, en comparaison de celui pour l'exercice 2016.

Les montants découlant du LTIP se fondent sur le maximum de « value at grant » tel que figurant dans le tableau ci-dessous sous la rubrique « Potential at maximum ».

Les montants des éléments de rémunération individuels figurant dans le tableau sont établis sur la base d'estimations qui pourront varier. Néanmoins, le montant total de ces éléments ne pourra pas excéder le Montant Global Maximum de la Rémunération.

	2016 ¹	2017 ²
In CHF million	Potential at maximum as approved by AGM 2015	Potential at maximum to be approved by AGM 2016
Gross cash compensation		
– Base salary	9.0	9.0
– Annual bonus	11.0	10.5
Compensation in kind and other	1.1	1.1
Share awards to be granted in the respective year under the long-term incentive plan (LTIP) ³	12.3	11.1
Social contributions, incl. for old age insurance/pension incl. on LTIP awards granted in the respective year becoming due in later periods, estimated	2.9	2.8
Total	36.3⁴	34.5

- ¹ Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2014.
- ² Le taux de change utilisé est identique au taux de change utilisé pour les éléments de rémunération de l'exercice 2015.
- ³ La valeur maximum a été déterminée conformément aux règles applicables à la publication des rémunérations contenues dans le Rapport de Rémunération (cf. art. 14bis al. 5 des Statuts).
- ⁴ Montant attribué pour 2015 : CHF 35 millions ; voir Rapport de Rémunération 2015, section 5.1.2. Le potentiel maximum pour 2015 était de CHF 36.4 millions.

ad 7. Modification des Statuts

La version française des Statuts et leur version allemande – qui feront désormais foi – se trouvent à l'adresse internet suivante : www.aoi.adecco.com. Vous y trouverez également une traduction libre des Statuts en anglais. Les versions actuellement disponibles ne contiennent pas les modifications proposées aux points 7.1., 7.2. et 6. de l'ordre du jour. Ces modifications seront intégrées dans les différentes versions dès leur entrée en vigueur.

Le Conseil d'administration propose de transférer le siège social de l'entreprise afin de simplifier la structure légale au niveau du Groupe et de la rendre plus en phase avec les activités opérationnelles.

* * *